


COMMENT SE CHAUFFER AU BOIS ET PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'AIR ?

UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE À BIEN UTILISER



LE CHAUFFAGE AU BOIS DOMESTIQUE

 =

1^{ère} ÉNERGIE RENOUVELABLE

 utilisée en France (20 %)

 Une énergie qui participe à l'indépendance énergétique de la France



41 %

 des émissions de particules fines (PM2,5) annuelles en France




 Jusqu'à **10 fois moins** de particules fines émises avec un appareil performant bien utilisé pour la même chaleur produite. Un appareil mal utilisé pollue plus, ne chauffe pas et coûte plus cher.

3 CONSEILS POUR UN BOIS DE QUALITÉ

Des bûches sèches

Si le taux d'humidité est :

- ▶ > 23 % (bûches fraîchement coupées) : les faire sécher 18 mois avant utilisation,
- ▶ < 23 % (bûches achetées déjà sèches) : veiller à les stocker à l'abri de l'humidité.

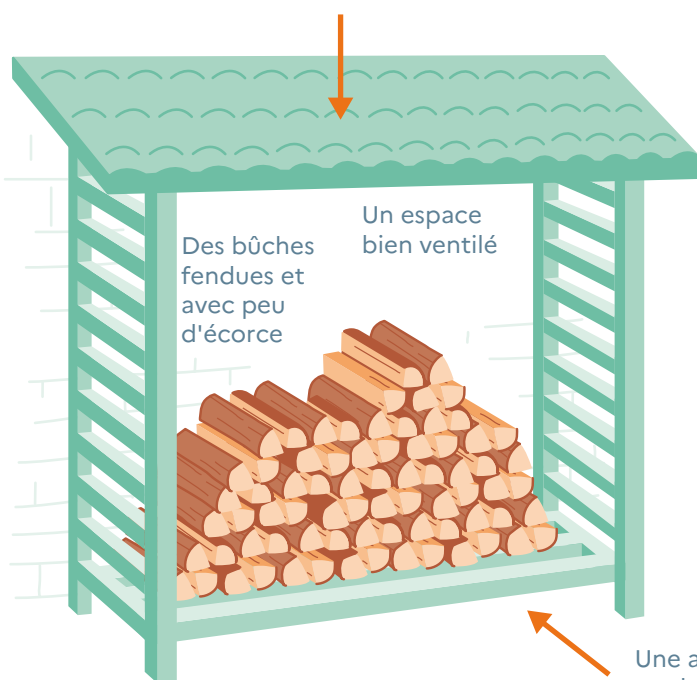

 Rentrer les bûches 48h avant de les utiliser pour parfaire le séchage.

Un bois bien séché, c'est :

- plus de chaleur produite et donc plus de confort,
- moins de bois consommé pour se chauffer, et donc des économies,
- un allumage plus facile et sans fumée,
- un appareil et un conduit de fumée qui s'encrassent moins vite,
- une meilleure combustion et donc moins de particules polluantes dans l'atmosphère.

Un stockage à l'abri de l'humidité

Un abri couvert, idéalement contre un mur



Où stocker les granulés en sac ?

Dans un local bien ventilé et non humide, isolés du sol (surélevés sur une palette par exemple).

 Autre conseil : ne pas les acheter à l'avance s'ils ne sont pas utilisés dans l'année.

Les bois à privilégier

- ▶ Issus de feuillus durs : chêne, hêtre, charme... (les bois tendres de bouleau ou de peuplier sont plutôt à utiliser à l'allumage),
- ▶ ni traités, ni peints, ni souillés,
- ▶ de préférence porteurs d'un label de qualité.

Pour les bûches

Pour les granulés

3 CONSEILS POUR UNE COMBUSTION OPTIMALE

➔ plus de chaleur et de confort

➔ moins de bois consommé

➔ moins d'émissions polluantes

Une cheminée ouverte n'est pas un bon moyen de chauffage et pollue

Seulement 15 % de la chaleur du feu est transmise dans la pièce alors que pour un poêle récent performant, c'est au minimum 75 %.

Un allumage par le haut

- ▶ Des bûches empilées du plus gros au plus petit diamètre et bien espacées pour que l'air circule.
- ▶ Sur le dessus : du bois de cagette en peuplier et/ou un allume-feu sans produit pétrolier (ex : laine de bois).

Pourquoi allumer le feu par le haut ?

Les fumées générées par la combustion sont captées et consommées par les flammes qui les surplombent. Ce type d'allumage est moins polluant, plus efficace et plus économique que la méthode traditionnelle.

Un chargement régulier

Ajouter du bois quand les braises sont encore vives sans surcharger le foyer, y compris à l'allumage.

Un tirage maîtrisé

- ▶ Ouvrir toutes les entrées d'air à l'allumage ou lors du rechargement,
- ▶ réduire les entrées d'air quand le feu a bien pris, sans jamais les fermer complètement.



Une vitre encrassée signale une mauvaise combustion : ouvrir les entrées d'air.

DES POINTS ESSENTIELS À NE PAS OUBLIER !

1 Bien respecter les instructions de la notice de l'appareil pour en tirer le meilleur parti : calibre des bûches, chargement, réglage du tirage, entretien...

2 Bien entretenir son installation en la nettoyant, en vidant souvent le cendrier. Confier à un professionnel une fois par an la vérification des joints et de l'état du brûleur.

3 Veiller au ramonage de la cheminée au moins 1 fois par an (1 mm de suie dans le conduit = 10 % de bois consommé en plus !) et éviter les bûches de ramonage, polluantes et inefficaces.

4 Remplacer son vieil appareil de chauffage ou sa cheminée ouverte par un appareil performant, labellisé « Flamme verte », en veillant à ne pas le surdimensionner. Des aides existent pour les appareils installés par un professionnel RGE.

POUR ALLER PLUS LOIN

Découvrez les aides disponibles et faites-vous accompagner gratuitement sur :

Tuto de l'ADEME « Comment bien se chauffer au bois ? »
Guide de l'ADEME « Adopter le chauffage au bois »



france-renov.gouv.fr
0 808 800 700

